

LE FAIT DU JOUR

“ La Politique industrielle et commerciale Sénégal 2050 est construite avec une nouvelle approche intégrant trois grands principes qui se complètent.

GRAND ANGLE

POLITIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE 2050

Les contours d'un agenda transformateur

Le Sénégal va dérouler une nouvelle Politique industrielle et commerciale (Pics 2050). Elle est portée par un livre blanc exclusif co-construit par le ministère de l'Industrie et du Commerce et le secteur privé, avec l'appui de A&A Strategy. Il s'agit d'un projet transformateur qui va favoriser le développement inclusif et l'émergence de champions locaux. Dans ce cadre, plusieurs réformes majeures sont également prévues.

• Par Demba DIENG

Depuis six mois, le Sénégal travaille sur une nouvelle Politique industrielle et commerciale (Pics). Un document exclusif que Le Soleil a pu consulter détaille la vocation et les actions essentielles de ce programme. Il est conçu par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le secteur privé et A&A Strategy.

L'objectif poursuivi par la Pics 2050 est une transformation systémique inscrite dans le temps long, afin de faire du Sénégal un pays industrialisé capable de satisfaire localement les principaux besoins nationaux. Il s'agit ainsi de porter un développement économique durable au sein de chaque pôle-territoire, en les dotant d'écosystèmes industriels et commerciaux compétitifs.

Cette industrialisation, selon le travail scientifique conduit par la tutelle, se veut contributrice à l'effort global de protection de l'environnement. Elle se veut également robuste par la diversification des activités industrielles basées sur la transformation des matières premières locales, la substitution aux importations de biens et services stratégiques, mais aussi sur les industries industrialisantes et la participation aux maillons industriels des chaînes de valeur mondiales ciblées.

La Politique industrielle et commerciale Sénégal 2050 est construite avec une nouvelle approche intégrant trois grands principes qui se complètent. Le premier principe est la convergence et la co-construction. Il s'agit d'une mobilisation de tous les acteurs pour l'atteinte des objectifs du nouveau programme. Car, mentionne le livre blanc, la réussite de la politique d'industrialisation n'est pas seulement du ressort du ministère en charge de l'Industrie. Elle nécessite le concours de tous les départements ministériels et un dialogue institutionnel et technique permanent avec le secteur privé et les collectivités territoriales.

Optimisation coût/bénéfice

Avec ce schéma, le ministère de tutelle est ainsi un outil d'industrialisation des filières stratégiques de l'Agenda Sénégal 2050. Il continuera à créer une grande convergence des interventions du

gouvernement et du secteur privé pour la mise en marche des moteurs de croissance.

Le deuxième axe de cette politique est l'optimisation du rapport coût/bénéfice dans les interventions de l'État. Cette optimisation commence, selon le livre blanc, par le choix de propositions ciblées concertées entre l'État et le secteur privé. Cela permet de donner au secteur privé le temps de préparation nécessaire et d'éviter, d'un côté, les investissements substantiels de l'État sous-exploités. Dans la mise en œuvre, il s'agit de prendre pleinement conscience des capacités de l'État et du contexte macroéconomique afin d'opérer des choix d'interventions prioritaires dans les domaines ayant le plus grand impact, tout en optimisant l'injection de financement de l'État de manière à avoir un effet catalytique sur le maximum d'investissements privés.

Un Conseil national de l'industrialisation prévu

Par exemple, l'effet de levier global recherché pour les plateformes industrielles est de 1 pour 5. Ces analyses coût/bénéfice, selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, doivent être systématiques afin d'obtenir un dividende plus important sur les ressources de l'État. Cela inclut une analyse des bénéfices sur une période appropriée (5, 10 ou 15 ans) lors de la mise en place de mesures fiscales incitatives, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place des industries stratégiques. Enfin, le rapport coût/bénéfice doit également prendre en compte l'option du Sénégal pour une industrialisation verte et intégrer un effet additif sur les rapports commerciaux, notamment au sein de la Cedeao et de la Zlecaf.

Le troisième principe concerne la portée des réformes et mesures proposées. Ainsi, en tirant les leçons et en s'inspirant des benchmarks des précédentes politiques industrielles, il a été convenu que la réforme mère est la matérialisation d'un engagement national en faveur de l'industrialisation. Il s'agit, selon le document, d'une condition sine qua non pour la mise en œuvre effective de la Pics 2050. Cela se concrétise par la création du Conseil national de l'industrialisa-



tion (Cni) et de son Dispositif d'action et de résultat (Dar), avec une place importante accordée au secteur privé. Le cadre de mise en œuvre de la politique d'industrialisation est également renforcé avec la mise en place de contrats-programmes-filières entre l'État et le secteur privé comme instruments

de coplanification, de travail et de suivi. La non-mise en œuvre de ce nouveau dispositif constituerait un risque majeur pour l'atteinte des objectifs d'industrialisation.

Il s'agira également de mobiliser, sans tabou, tous les instruments de politiques publiques pertinents afin de protéger et développer

notre tissu industriel, tout en préservant les obligations internationales auprès de l'Organisation mondiale du commerce (Omc), de la Cedeao et de la Zlecaf. Cela devrait permettre d'éliminer les distorsions de concurrence à l'entrée du pays tout en augmentant nos capacités d'exportation.

Appuyer 20 champions nationaux

Cinquante projets prioritaires ont été inscrits dans la matrice des projets de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 et de la Pics, et rattachés au ministère de l'Industrie et du Commerce. Ces projets sont conçus pour renforcer l'infrastructure industrielle, moderniser le commerce, optimiser les dépenses de l'État, attirer davantage d'investissements privés domestiques et étrangers et appuyer 20 champions nationaux qui contribueront à l'atteinte des objectifs de souveraineté de l'État du Sénégal. Les projets d'industrialisation des filières stratégiques s'inscriront dans le cadre du développement des plateformes industrielles (phosphate, cuirs et peaux, textile, agroalimentaire, automobile, pharmacie et matériel médical, fer et bauxite, industries vertes, etc.).

Il est aussi prévu le développement de zones agro-industrielles dans les huit pôles-territoires, puis dans chaque département. Sans oublier le développement des zones industrielles (dont certaines en zones économiques spécialisées à vocation ex-

portatrice) dans les huit pôles-territoires, puis dans chaque département.

L'État procédera également à la modernisation du commerce avec notamment la mise en place de 2 000 boutiques de référence. Il y aura aussi la mise en place d'un fonds de cofinancement de l'industrialisation afin de créer un effet de levier sur le financement des plateformes industrielles.

Ces plateformes industrielles abriteront des projets majeurs d'industrialisation tels que le projet de transformation du fer et de la bauxite, ainsi que le projet de transformation du phosphate en engrais. Ils sont complétés par d'autres projets majeurs pilotés par d'autres ministères et ayant une incidence importante sur la trajectoire d'industrialisation du Sénégal. Il s'agit notamment des projets Gas-to-Industry, Gas-to-Power, de la feuille de route kWh à 60 FCfa, du développement des corridors logistiques ainsi que des projets de développement des infrastructures numériques.

D. DIENG

« Bien accompagnée, la filière cuirs et peaux peut, à l'horizon 2034, générer plus de 130 000 emplois formels et un chiffre d'affaires supérieur à 1549 milliards de Fcfa »,

OUSMANE SONKO

LE FAIT DU JOUR

GRAND ANGLE

TERRITORIALISATION, RÉFORMES...

Actions publiques et feuille de route coordonnées

L'industrialisation occupe une place centrale dans la stratégie de transformation économique du Sénégal. Les autorités entendent faire de l'industrie un moteur de croissance, de création d'emplois et de souveraineté économique. Dans un contexte marqué par une forte dépendance aux importations et par la nécessité de valoriser davantage les ressources locales, le gouvernement a décidé d'accélérer les politiques visant à développer le tissu industriel national.

• Par Oumar FÉDIOR

Pour le Premier ministre, Ousmane Sonko, la transformation structurelle de l'économie passe nécessairement par une industrialisation plus soutenue et mieux répartie sur le territoire. L'État, comme l'a indiqué le Premier ministre lors du Conseil des ministres du 18 février 2026, veut ainsi s'appuyer sur les potentialités économiques des différentes régions pour bâtir une économie plus productive, compétitive et inclusive. « Cette orientation s'inscrit dans une logique de territorialisation du développement, avec l'ambition de réduire les inégalités entre les régions et de créer davantage d'opportunités économiques en dehors de la capitale », avait indiqué Ousmane Sonko.

Prenant l'exemple de la filière cuirs et peaux, il avait constaté, pour le regretter, que « le Sénégal dispose d'un important potentiel de production de peaux issues de l'élevage bovin, ovin et caprin, mais que plus de 70 % des peaux sont exportées à l'état brut et que le taux de transformation locale reste inférieur à 5 %. Une situation qui entraîne une perte significative de valeur ajoutée et favorise des circuits informels d'exportation ». Le développement d'une véritable industrie du cuir, allant du tannage à la fabrication de produits finis

comme la maroquinerie ou certains équipements industriels, pourrait permettre de capter davantage de richesse et de créer des milliers d'emplois. Bien accompagnée, cette filière, à elle seule, peut, à l'horizon 2034, générer plus de 130 000 emplois formels et un chiffre d'affaires supérieur à 1 549 milliards de FCfa, notamment dans la maroquinerie, l'habillement intérieur automobile et le mobilier, a affirmé le Premier ministre.

Sites et parcs agro-industriels

Portée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, cette stratégie vise à faire du Sénégal « un modèle d'industrialisation sur le continent africain », comme l'a souligné le ministre Serigne Gueye Diop.

Dans cette optique, a-t-il rappelé à plusieurs occasions, « le gouvernement travaille à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire plus adapté aux exigences de la transformation industrielle. Un projet de loi sur la promotion de l'industrialisation est notamment en cours d'élaboration afin de renforcer la compétitivité des entreprises et d'encourager l'implantation de nouvelles industries ».

Au-delà de la dimension économique, l'industrialisation est aussi perçue par les pouvoirs publics comme un levier essentiel de sou-



veraineté économique et de résilience. En développant ses capacités de transformation locale, le Sénégal espère réduire sa vulnérabilité face aux fluctuations des marchés internationaux et mieux maîtriser ses chaînes d'approvisionnement.

Parallèlement, l'État prévoit l'aménagement de nouveaux sites

industriels et de parcs agro-industriels destinés à accueillir les investisseurs. Plusieurs dizaines d'infrastructures de ce type devraient être développées au cours des prochaines années afin de soutenir la production locale des matières premières. À travers ces projets, les autorités espèrent renforcer la valeur ajoutée produite dans le

pays et réduire la dépendance aux produits transformés importés. Dans le souci de mieux attirer l'investissement, l'État du Sénégal a prévu des avantages non négligeables dans ces zones industrielles. C'est ce qu'a indiqué le directeur général de l'Agence d'aménagement et de promotion des sites industriels (Aprosi). Mamadou Lamine Ndiaye révèle que l'État a prévu plusieurs dispositifs d'accompagnement, notamment des exonérations fiscales et l'aménagement de sites industriels modernes à l'intérieur du pays. L'objectif est d'avoir, dans chaque pôle de développement, un site industriel d'ici à 2029. À long terme, a-t-il dit, « l'objectif est d'installer au moins une industrie dans chaque département ».

Des réformes majeures

La Pics prévoit de nombreuses réformes. L'une d'elles concerne les pratiques fiscales afin de supprimer les distorsions de concurrence et d'encourager les investissements industriels dans les filières stratégiques et les pôles-territoires.

À côté, il y a la réforme de la commande publique pour favoriser l'industrialisation. Car la commande publique représente un pouvoir d'achat de l'État de 10 000 à 15 000 milliards de FCfa sur cinq ans.

Une autre réforme importante va dans le sens de la simplification des procédures foncières afin d'accélérer l'industrialisation. L'objectif de cette réforme est d'accélérer les procédures foncières pour l'industrie tout en évitant la spéculation foncière.

Le délai actuel de sécurisation du foncier pour un projet industriel est de trois à cinq ans, ce qui est incompatible avec les calendriers de financement et de développement de ces projets.

La politique industrielle et commerciale prévoit aussi de réformer le cadre de financement des actifs de production par le système bancaire sans détériorer ses indicateurs prudentiels.

L'objectif est de mettre en place le dispositif nécessaire pour que les titres adossés aux actifs de production soient considérés comme des sûretés réelles et financés par les institutions clés de financement et d'investissement (banques, fonds d'épargne, etc.).

En effet, seuls 9 % (600 milliards de FCfa) des encours de crédits des institutions financières vont aux Pme.

D'autres réformes devraient également intervenir, concernant notamment la simplification et l'harmonisation des interventions des corps de contrôle dans l'industrie, ainsi que le financement, la coordination et la valorisation de la recherche scientifique.

D. DIENG

BASSIROU DIOMAYE DIAKHAR FAYE,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Bâtir une économie plus productive et davantage tournée vers la transformation locale des ressources »

Le Sénégal entend amorcer un tournant décisif dans son développement économique à travers la politique industrielle et commerciale « Sénégal 2050 », présentée comme l'un des piliers majeurs de l'agenda national de transformation.

Dans un message accompagnant le document, le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a souligné la volonté de l'État de faire de l'industrialisation un levier central de souveraineté économique, de création d'emplois durables et de développement inclusif. Selon le chef de l'État, le pays se trouve « à l'aube d'un nouveau économique » qui repose sur une ambition claire : bâtir une économie plus productive et davantage tournée vers la transformation locale des ressources.

Cette orientation vise à rompre avec un modèle longtemps dominé par l'exportation de matières

premières brutes, qui a limité la création de valeur ajoutée et freiné l'émergence d'emplois qualifiés. La nouvelle stratégie industrielle ambitionne ainsi de renforcer la production nationale afin de mieux répondre aux besoins du marché intérieur tout en développant les exportations. « Produire ce que nous consommons, consommer ce que nous produisons et faire rayonner nos produits à l'international », tel est le cap fixé par les autorités.

À travers cette politique, l'État veut favoriser l'émergence d'un tissu industriel robuste, compétitif et durable, capable d'intégrer les chaînes de valeur africaines et mondiales. L'objectif est également de soutenir les filières stratégiques du pays et de promouvoir une industrialisation qui profite à l'ensemble des territoires. Le président Bassirou Diomaye Faye a, par ailleurs, insisté sur la

dimension collective de cette transformation. Pour lui, la réussite de cette politique dépendra de la mobilisation de toutes les forces vives de la nation : secteur privé, collectivités territoriales, diaspora, jeunes, femmes et partenaires techniques et financiers.

Dans cette dynamique, l'État entend jouer un rôle d'impulsion et de régulation, tout en encourageant les acteurs économiques à investir, innover et participer activement à la création de richesses. Avec la politique industrielle et commerciale « Sénégal 2050 », les autorités sénégalaises affichent ainsi leur ambition de poser les bases d'une économie plus souveraine, plus diversifiée et capable de soutenir durablement la croissance et l'emploi. Un cap stratégique qui doit accompagner la transformation structurelle du pays à l'horizon 2050.

O. FÉDIOR